



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 40354

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État au logement sur la prévention des difficultés financières au sein des copropriétés. Afin de détecter les situations de copropriétés en difficulté financière, il conviendrait d'améliorer les dispositifs de prévention et d'éviter ainsi tout règlement judiciaire. Certaines associations de responsables de copropriété demandent ainsi la mise en place de plans d'intervention, avec la possibilité pour toute personne intéressée de déclencher des diagnostics financiers. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il entend prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire propose, pour les copropriétés fragiles ou en prédifficulté, la possibilité d'obtenir, sur requête ou en référé devant le président du tribunal de grande instance, une expertise de la situation du syndicat des copropriétaires et des solutions et moyens à mettre en oeuvre pour obtenir le rétablissement financier du syndicat. Le contenu de l'expertise demandée peut déjà, en l'état actuel du droit, correspondre au contenu de la mission de l'administrateur provisoire. Cependant, la nomination d'un administrateur provisoire est seulement prévue lorsque l'équilibre financier du syndicat des copropriétaires est gravement compromis ou lorsque le syndicat est dans l'impossibilité de pourvoir à la conservation de l'immeuble. Une intervention plus en amont des difficultés serait souhaitable et permettrait, dans certains cas, d'éviter le recours à un administrateur provisoire. Une réflexion en ce sens est engagée dans le cadre de la Commission nationale relative à la copropriété.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40354

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3959

Réponse publiée le : 2 novembre 2004, page 8694